DEPARTEMENT DE L'AUBE **2025_02_001**
Commune de SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

Arrêté n°2025_02_001 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE de l'ANNÉE 2025

Le Maire de SAINT-BENOIST-SUR-VANNE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2023 après avis du Comité Technique du 29 avril 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe l'agent dont le nom suit :

Madame Alexandra CHAMPENOIS,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Saint-Benoist-sur-Vanne, le 13 février 2025
Le Maire,
Laurent L'ETROP

L'autorité Territoriale,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
  Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.